



Pret avant mariage en cas de divorce

Par **Claire54**, le **05/02/2017** à **12:06**

Bonjour

Nous sommes mariés sans contrat

Mon époux a un crédit (pas fini de payer encore)pour une soulte qu'il a contracté pour payer à son ex femme et garder la maison

Cette maison a été revendue par suite

Nous allons divorcer

Lors du partage des biens Que se passera t'il avec ce crédit?

En suis je responsable aussi?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **05/02/2017** à **13:07**

bonjour,

si votre mari a contracté l'emprunt avant votre mariage, vous n'êtes pas concerné par son remboursement.

si la communauté a participé au remboursement du crédit contacté par votre mari,pour payer la soulte à sa soeur, dans le cadre du divorce, votre mari devra payer une récompense à la communauté.

salutations

Par **Claire54**, le **05/02/2017** à **13:39**

Merci

Ce n'est pas á sa sœur mais á son ex femme

Oui la communauté a participé au remboursement

et ce prêt a été fait avant notre mariage

Mais ne sera t'il pas pris en considération et qu'il a servi á la communauté ? au moment du partage